



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ  
ENTRE LES FEMMES  
ET LES HOMMES,  
DE LA DIVERSITÉ ET DE  
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Paris, le 9 octobre 2020

N°11

### **Remise ce matin à Mme Élisabeth Moreno du rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes : « *Violences conjugales : garantir la protection des femmes victimes et de leurs enfants tout au long du parcours* »**

Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, a reçu ce matin Brigitte Grésy, présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE), accompagnée de plusieurs membres du HCE dont Ernestine Ronai et Édouard Durand, coprésidents de la commission Violences, qui lui ont remis le rapport « *Violences conjugales : garantir la protection des femmes victimes et de leurs enfants tout au long du parcours* ».

Saisi en septembre 2019 en tant qu'évaluateur des politiques publiques de la lutte contre les violences faites aux femmes, le HCE a souhaité, à travers ce rapport, mettre la lumière sur le parcours des femmes ainsi que de leurs enfants et de leurs proches, et ce de la révélation des faits à la sortie effective et durable du cycle des violences.

En analysant les violences conjugales sous ce prisme et en s'appuyant, pour ce faire, sur des témoignages de victimes ainsi que de leur entourage, le rapport permet d'identifier les carences et les dysfonctionnements qui subsistent au cours de la généalogie de la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants.

Le rapport souligne cinq fondamentaux mis en évidence par les victimes elles-mêmes. Lorsque les femmes révèlent des violences conjugales :

- Elles ont besoin d'être crues
- Elles ont besoin d'être protégées sans délais *via* une mise en sécurité et des dispositifs de protection
- Elles ont besoin d'accéder à des soins pour se reconstruire
- Elles ont besoin de pouvoir reprendre leur vie en main et, dans cette optique, réaccéder au logement pérenne et à l'autonomie financière
- Enfin, parce qu'ils sont des co-victimes des violences conjugales, leurs enfants doivent être considérés comme tels

Le HCE formule en outre 44 recommandations concrètes dont, comme le met en relief le rapport, une grande partie figure parmi les 46 mesures issues du Grenelle des violences conjugales ou parmi les mesures d'urgence adoptées par le Gouvernement durant la période de confinement.

**Élisabeth Moreno** a déclaré : « La lutte contre les violences conjugales implique la mobilisation d'une myriade d'acteurs tout au long du parcours de la victime : forces de l'ordre, magistrats, professionnels de santé, associations, etc. Comme le met en exergue avec acuité le rapport du HCE, chaque étape qui jalonne ce parcours – de la révélation des faits à la sortie des violences – appelle des réponses différentes à travers des acteurs différents. Nous devons dès lors créer les conditions d'une chaîne de prise en charge efficace, coordonnée et pérenne afin de protéger toujours plus les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. »

#### **Contact presse**

01 42 75 62 75 – presse-efh@pm.gouv.fr